



# Projet agrivoltaïque du Peumot

Commune d'Heume-l'Eglise

Janvier 2026 - Lettre d'information n°2

## LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2026 ! Après plusieurs mois d'études et d'échanges avec les parties prenantes du territoire, le projet agrivoltaïque du Peumot, à Heume-l'Eglise, a été déposé en novembre 2025 !

Il revient maintenant aux services instructeurs de rendre leur avis sur le projet, en s'appuyant sur un solide dossier d'études d'impacts sur l'environnement, détaillé dans cette lettre.

Retrouvez également dans cette lettre : l'implantation du projet, les conclusions du dossier ainsi que les prochaines étapes, dont l'enquête publique. Nous reviendrons vers vous avant son organisation afin de vous présenter son déroulement.

Bonne lecture !

**Magali ROMAND**

**Cheffe de projets solaires, RWE Renouvelables France**

**magali.romand@rwe.com**

Projet agrivoltaïque du Peumot

RWE



## LES CHIFFRES CLÉS



**14,45 MWc**

La puissance délivrée par le projet



**+7 % d'herbe**

L'augmentation de production d'herbe sur les parcelles à horizon 2050



**2029**

L'année présumée de mise en service du parc

# Le résultat des études

**De nombreuses études ont été réalisées dans le cadre du projet agrivoltaïque : une étude d'impact ainsi que deux études agricoles. Les résultats de ces études ont été pris en compte pour co-construire le projet agrivoltaïque avec les exploitants agricoles.**

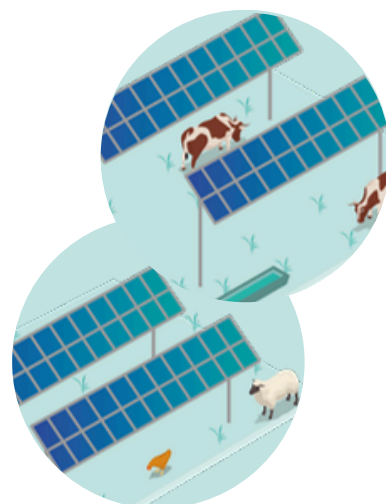
## Le volet agricole

### Une étude préalable pour évaluer les impacts

Cette étude préalable agricole a été menée par le bureau d'études indépendant Agrosolution. Elle analyse les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Le projet aura un impact sur environ 0,5 ha de terres agricoles, du fait de la mise en place de pistes pour l'accès aux services de secours et les éléments techniques.

### Des synergies entre l'agriculture et les panneaux solaires

RWE a également fait le choix de réaliser une étude de synergie afin d'étudier la dynamique de pousse de l'herbe avec la mise en place des panneaux. Cette étude montre qu'à l'horizon 2050, il pourrait y avoir une augmentation de +7% de production d'herbe par rapport à une zone sans panneaux. En effet, l'installation de panneaux diminue l'évapotranspiration et protège l'herbe ainsi que les bêtes des conditions climatiques extrêmes.



Eglise Sainte-Anne (Www63fr)

## L'expertise paysagère

Pour le projet agrivoltaïque du Peumot, l'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études Auddicé. L'étude a été réalisée dans un périmètre de 5 km autour du projet ; la distance varie en fonction du relief et des zones de visibilité.

Une campagne de photomontages (simulations visuelles du projet dans son environnement) permet d'étudier les visibilité du futur parc avec les villages à proximité et les sites d'enjeux patrimoniaux, comme par exemple l'église Sainte-Anne d'Heume-L'Eglise (classée monument historique), ou encore le hameau de Buzaudon (voir au verso). Ces photomontages et leur analyse sont entrés en compte dans le choix de l'implantation finale, et ont permis d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact (plantations de haies, etc.).

## L'expertise faune/flore

L'étude écologique a été réalisée par le bureau d'études CERA Environnement. Après une étude bibliographique, les écologues ont réalisé plusieurs sorties d'observation, sur un cycle biologique complet (1 an). Ils ont ainsi pu inventorier la faune et la flore sur l'aire d'étude, qui comprend la zone d'implantation potentielle et ses alentours. Plusieurs zones humides ont été recensées, certaines présentant des caractéristiques intéressantes pour des espèces d'insectes, comme le Sympétrum jaune d'or (page ci-contre) : elles ont donc été totalement évitées. Les boisements et haies périphériques présentent également des enjeux pour les oiseaux (comme la Pie-grièche écorcheur), les chauves-souris, ainsi que certains insectes ; ils seront également préservés.



Pie grièche écorcheur  
(Frebeck)



# Les mesures à mettre en place

RWE est tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser les impacts. RWE a également choisi de mettre en place plusieurs mesures d'accompagnement (démarche volontaire) afin d'augmenter la biodiversité à proximité du projet.



Sympétrum jaune d'or  
(Сергій Мірошник)

# Et après ?

## Le planning du projet

Le projet est maintenant en instruction. Si les services instructeurs en font la demande, des compléments pourront être ajoutés dans les prochains mois. Une fois le dossier complet, une enquête publique sera ouverte afin que les habitants d'Heume-l'Eglise puissent poser des questions ou adresser des remarques à RWE.



### Prochaine étape : l'enquête publique

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets solaires. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire, synthétisé par le commissaire enquêteur, ainsi que son propre avis motivé, sont pris en compte par le Préfet de département dans sa décision finale. Nous vous communiquerons les dates et modalités de l'Enquête Publique dès qu'elles seront connues.